

# CATALOGUE DES MESURES PRÉVENTIVES, TRANSITOIRES ET D'ACCOMPAGNEMENT DANS LE CADRE DE LA T1

MESURES PREVENTIVES  
MESURES DE TRANSITION T1  
ACCOMPAGNEMENT T1 OU POST-T1  
MESURES ALTERNATIVES

## PREFACE

Le *Catalogue des mesures préventives, transitoires et d'accompagnement dans le cadre de la T1* est un outil mis à disposition des collaborateurs du terrain confrontés, dans leur quotidien, à des jeunes rencontrant des difficultés d'insertion socio-professionnelle. Sa vocation première est d'inventorier les offres institutionnelles en vigueur à l'échelle cantonale.

La logique selon laquelle ce document a été élaboré s'articule autour de quatre grandes rubriques, à savoir:

1. **Mesures préventives (pp. 5-7)**

Pour les jeunes en scolarité obligatoire et manifestant des difficultés majeures, il est possible de mettre en œuvre une série de mesures coordonnées par la direction de l'établissement scolaire via un réseau institutionnel extrêmement structuré. Plusieurs instances y participent, notamment l'Office de l'enseignement spécialisé, l'Orientation scolaire et professionnelle, l'Office de l'assurance invalidité et tout autre dispositif selon les besoins. La prévention primaire est au cœur de ces actions, l'objectif étant de proposer des prestations *ad hoc* avant la dégradation de la situation.

2. **Mesures transitoires (pp. 8-25)**

Ces mesures sont des programmes d'une année, ou moins, placées entre la fin de l'école obligatoire et le début du secondaire II. Le but de ces programmes de transition est de compléter le bagage scolaire de l'élève, de l'orienter dans la formation post-obligatoire, d'augmenter ses chances de trouver une place d'apprentissage ou d'entrer dans une école du secondaire II.

3. **Mesures d'accompagnement ou post-T1 (pp. 26-35)**

Ce sont des mesures d'appui à l'insertion professionnelle. Elles visent différents buts, notamment : accompagner les jeunes sans solution dans la mise en place de leur projet professionnel, éviter l'exclusion des jeunes pour des raisons comportementales, de non-respect du cadre imposé, de motivation et/ou de difficultés familiales et sociales ou proposer un soutien au jeune et à son employeur permettant de stabiliser l'insertion du jeune dans l'entreprise et de diminuer les risques d'une rupture d'apprentissage.

4. **Mesures alternatives (pp. 36-39)**

D'autres options possibles sont répertoriées.

Le présent document permet, aux professionnels du terrain des dispositifs concernés, de mieux appréhender les mesures d'insertion existantes tout en favorisant une meilleure collaboration interinstitutionnelle, par une connaissance étendue des possibilités et des limites de chacun, des limites souvent en lien avec l'évolution des problématiques du public cible, en l'occurrence celui de jeunes en T1. Et si nous admettons que les changements sociétaux ont un impact sur les individus, alors nous pouvons facilement imaginer que le document proposé aujourd'hui sera évolutif dans un futur plus ou moins proche.

Adaptation, innovation et changement seront donc les termes-clés d'une rédaction évolutive et en adéquation avec l'esprit du temps.

Le catalogue est disponible sous forme électronique uniquement. Il sera mis à jour, chaque début d'année, dans le but de tenir compte des adaptations éventuelles de la législation et de l'évolution des prestations des institutions partenaires. Toute suggestion ou modification pourra être signalée auprès de Mme Aian Jaffé à l'adresse électronique suivante : [aian.jaffe@admin.vs.ch](mailto:aian.jaffe@admin.vs.ch).

## Remerciements

Le *Catalogue des mesures préventives, transitoires et d'accompagnement dans le cadre de la T1* naît de la collaboration entre les membres de la Plateforme T1 et les documentalistes du Centre d'information et d'orientation du Valais romand. Cet outil n'aurait pu être réalisé tel qu'il paraît aujourd'hui sans leur précieuse implication.

Le Service de la formation professionnelle tient également à remercier **tous les partenaires** ayant mis du temps à disposition pour la relecture et les compléments apportés aux parties les concernant.

Un dernier remerciement aux stagiaires et apprentis du Service de la formation professionnelle ayant participé à l'élaboration du présent document.

Claude Pottier  
Chef du SFOP



## TABLEAU RECAPITULATIF DES MESURES .....7

### MESURES PRÉVENTIVES.....8

1. Orientation+ ..... 8
2. Projet jeunes à risque ..... 9
3. Tables rondes Troubles envahissants du développement (TRO TED) ..... 10

### MESURES DE TRANSITION T1.....11

#### STRUCTURE ORDINAIRE (SE ou SFOP) ..... 11

4. Classes d'accueil et de scolarité post-obligatoire (CASPO) ..... 11
5. Ecole préprofessionnelle (EPP) ..... 12
6. Programme action apprentissage (PAA) – Action jeunesse ..... 13
7. Programme action apprentissage (PAA) - Stages de transition commerce de détail – Action jeunesse ..... 14

#### ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ (SE) ..... 15

8. Classes de préapprentissage ..... 15
9. Classes spéciales de formation pratique (CSFP) ..... 16
10. Classes spéciales de stages pratiques (CSSP) ..... 17
11. Institutions spécialisées ..... 18

#### ASSURANCE-CHÔMAGE (SICT)..... 19

12. Eval T1 ..... 19
13. Accompagnement à la recherche d'une solution adaptée (ARSA) ..... 21
14. Semestre de motivation (SeMo) ..... 22
15. Semestre d'évaluation (SEval) ..... 23

#### OFFICE DE L'ASILE OASI (SAS) ..... 24

16. Programmes de formation ..... 24
17. Programmes d'occupation ..... 25

#### OFFICE DE L'ASSURANCE INVALIDITE (OAI)..... 26

18. Orientation professionnelle – mesure d'ordre professionnel (MOP) ..... 26
19. Stage d'orientation ..... 27
20. Stage pratique ..... 28
21. Formation professionnelle initiale AI ..... 29

### ACCOMPAGNEMENT T1 OU POST-T1 .....30

#### OFFICE DE COORDINATION DES PRESTATIONS SOCIALES OCPS (SAS)..... 30

22. Accompagnement social au sein d'une structure de transition (SeMo ou PAA) ..... 30
23. Accompagnement social suite à une mesure de transition (POST-SEMO ou POST-PAA) ..... 31
24. Action éducative en milieu ouvert (AEMO) ..... 32
25. Coaching de jeunes adultes en difficulté ..... 33

OFFICE DE L'ASILE OASI (SAS) .....	34
26. Bureau d'integration professionnelle .....	34
SERVICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (SFOP) .....	35
27. Case management formation professionnelle (CM-FP) .....	35
28. Promotion des places d'apprentissage .....	36
ASSURANCE INVALIDITE AI .....	37
29. Placement (Mesure d'ordre professionnel - MOP) .....	37
30. Placement à l'essai .....	38
31. Allocation d'initiation au travail .....	39
<b>MESURES ALTERNATIVES .....</b>	<b>40</b>
32. Classes d'orientation-raccordement - Ecole privée des Buissonnets .....	40
33. Projet pilote "Viticulture et murs en pierre sèche" .....	41
34. Reconnaissance institutionnelle de pratique professionnelle RIPP (OASI) - Cuisine .....	42

Le projet de préapprentissage d'intégration piloté par l'OASI débutera uniquement en 2018. Un descriptif détaillé sera intégré au présent catalogue au moment opportun.

## Acronymes

### A

---

AC – Assurance-chômage  
AEMO – Action éducative en milieu ouvert  
AFB – Anlauf- und Fachstelle Berufsbildung  
AFP – Attestation fédérale de formation professionnelle  
ARPI – Association régionale professionnelle pour l'insertion (Martigny)  
ARSA – Accompagnement à la recherche d'une solution adaptée

### B

---

BSL – Amt für Berufs-, Studien- und Laufbahnberatung Oberwallis

### C

---

CAI – Classe d'accueil et d'intégration  
CAP – Classe d'accueil préprofessionnelle  
CASPO – Classes d'accueil de la scolarité post-obligatoire  
CDD – Contrat à durée déterminée  
CDTEA – Centre de développement et de thérapie de l'enfant et de l'adolescent  
CFC – Certificat fédéral de capacité  
CIO – Centre d'information et d'orientation  
Classes PAA – Classes préparatoires à l'apprentissage  
CM-FP – Case management formation professionnelle  
CMS – Centre médico-social  
COSP – Conseiller-ère en orientation professionnelle  
CSFP – Classes spéciales de formation pratique  
CSSP – Classes spéciales de stages pratiques

### D

---

DEF – Département de l'économie et de la formation

### E

---

EC – Ecole de commerce  
ECAV – Ecole cantonale d'Art du Valais  
ECG – Ecole de culture générale  
EMVS – Ecole des métiers du Valais  
EPASC – Ecole professionnelle artisanale et service communautaire  
EPIC – Ecole professionnelle intercantonale de la chimie  
EPP – Ecole préprofessionnelle

### F

---

FVAJ - Fondation valaisanne action jeunesse

### I

---

IPT – Intégration pour tous

### L

---

LMMT – Logistique des mesures du marché du travail

### M

---

MIP – Mesures d'intervention précoce  
MOP – Mesure d'ordre professionnel  
MSP – Maître socio-professionnel

## O

---

OAI – Office de l'assurance invalidité  
OASI – Office de l'asile  
OCPS – Office de coordination des prestations sociales  
OES – Office de l'enseignement spécialisé  
OPRA – Association pour les communes du Haut-Valais, Qualifizierendes Arbeitsmarktprogramm Oberwallis  
ORP – Office régional de placement  
OSEO – Œuvre suisse d'entraide ouvrière  
OSP – Office d'orientation scolaire et professionnelle

## P

---

PAA – Programme action apprentissage

## R

---

REA – Réadaptation  
RIPP – Reconnaissance institutionnelle de pratique professionnelle

## S

---

SAS – Service de l'action sociale  
SCJ – Service cantonal de la jeunesse  
SE – Service de l'enseignement  
SeMo – Semestre de motivation  
Seval – Semestre d'évaluation  
SFOP – Service de la formation professionnelle  
SICT – Service de l'industrie, du commerce et du travail  
SMR – Service médico-régional  
SPF – Sozialpädagogische Familienbegleitung  
SPM – Service cantonal de la population et des migrations

## T

---

TRO TED – Table ronde troubles envahissants du développement  
TRE – Technique de recherche d'emploi

## U

---

UIDP – Unité intégration et développement professionnel

## TABLEAU RECAPITULATIF DES MESURES

Transition 1	Mesures préventives	Mesures de transition T1					Accompagnement T1 ou POST-T1				Mesures alternatives	
		SFOP	SE (OES)	SICT	SAS (OASI)	OAI	SAS		SFOP	OAI		
							OCPS	OASI				
	Orientation+ <sup>1</sup>	CASPO <sup>3</sup>	EPP <sup>3</sup>	Eval T1 <sup>3</sup>	Programme de formation <sup>3</sup>	Orientation professionnelle (MOP) <sup>3</sup>	Accompagnement social (SeMo ou PAA) <sup>3</sup>	Bureau d'intégration professionnelle <sup>3</sup>	CM-FP	Placement (MOP) <sup>3</sup>	Projet pilote « Viticulture et murs en pierre sèche » (OASI) <sup>1</sup>	Séjour linguistique <sup>3</sup>
	Projet jeunes à risque <sup>3</sup>	Programme Action Apprentissage <sup>1</sup>	Pré-apprentissage <sup>3</sup>	ARSA <sup>1</sup>	Programme d'occupation <sup>3</sup>	Stage d'orientation <sup>3</sup>	Accompagnement social (POST-SeMo ou POST-PAA) <sup>3</sup>		Promotion des places d'apprentissage	Placement à l'essai <sup>3</sup>	Reconnaissance institutionnelle de pratique professionnelle (OASI) <sup>3</sup>	Travail au pair <sup>3</sup>
	Tables rondes Troubles envahissants du développement (TRO TED) <sup>3</sup>	Stage de transition <sup>1</sup>	Classes spéciales de formation pratique (CSFP) <sup>1</sup>	SeMo <sup>3</sup>		Stage pratique <sup>3</sup>	AEMO <sup>3</sup>		Anlauf- und Fachstelle Berufsbildung <sup>2</sup>	Allocation d'initiation au travail <sup>3</sup>		Année de stage <sup>3</sup>
			Classes spéciales de stages pratiques (CSSP) <sup>1</sup>	SEval		Formation professionnelle initiale AI <sup>3</sup>	Coaching jeunes adultes en difficulté <sup>3</sup>					Ecole privée <sup>3</sup>
			Institutions spécialisées <sup>3</sup>									
			Berufswahlschule <sup>2</sup>									
<b>Solutions transitoires à financement public</b>											<b>Solutions transitoires à financement privé</b>	

<sup>1</sup> Mesures existantes uniquement dans le Valais romand

<sup>2</sup> Mesures existantes uniquement dans le Haut-Valais

<sup>3</sup> Mesures existantes à l'échelle cantonale avec des spécificités pour chaque partie linguistique

# MESURES PRÉVENTIVES

## 1. ORIENTATION+

Orientation+ s'adresse aux élèves en fin de scolarité obligatoire et en rupture avec l'école. Ceux-ci sont, à fin février, en échec scolaire ou en risque d'échec et n'ont pas de projet réaliste ou en ont un, mais ne font pas de démarches.

### Période

Secondaire I

### Objectif

Améliorer les chances d'insertion professionnelle des élèves qui ont des difficultés d'orientation.

### Public cible

- > Elève de 11CO qui n'a pas encore entrepris de démarches personnelles d'orientation ou dont les projets présentent des difficultés particulières de réalisation (notes insuffisantes).
- > Elève de 10CO libérable en échec, ou risque d'échec, ou n'ayant entrepris aucune démarche.

### Prestations

- > Suivi intensif d'orientation individuel ou en petits groupes (test d'intérêts/aptitudes, élaboration d'un projet professionnel).
- > Stages ordinaires ou de longue durée.
- > Aide à la recherche de places d'apprentissage.

La durée cumulée des absences aux cours liées au travail spécifique d'orientation et/ou aux stages ne doit en principe pas dépasser 20 jours. Les élèves restent astreints aux examens de fin d'année.

### Procédure d'admission

- > Les élèves en dernière année de scolarité obligatoire remplissent en janvier une fiche de suivi de projet transmise par le conseiller en orientation scolaire et professionnelle (COSP) ou le titulaire de classe.
- > Sélection par les COSP et les enseignants.

### Organes responsables

SFOP, OSP

### Liens utiles

OSP Valais romand: <https://www.vs.ch/orientation>

OSP Haut Valais: <https://www.vs.ch/berufsberatung>

## 2. PROJET JEUNES À RISQUE

### Période

Secondaire I

### Objectifs

- > Déterminer une procédure adaptée pour l'évaluation dans la transition vers la formation professionnelle.
- > Analyser quel service soutient les parents et l'école dans l'orientation.
- > Repérer la nécessité, la possibilité de bénéficier d'un soutien ou d'un suivi professionnel par l'AI pour les élèves présentant un risque au sortir de la scolarité obligatoire et remplissant les conditions AI.

### Public cible

Elève étant dans une situation qui apparaît comme problématique pour une entrée autonome en AFP, CFC ou dans tout autre type de formation au terme de son cycle d'orientation et pour lequel la question d'une prise en charge par l'AI se pose, notamment:

- > élève en mesures ordinaires d'enseignement spécialisé (programme adapté/classe d'observation) ;
- > élève de niveau I ou II, présentant des troubles de la communication et de la relation (ex.TSA/Asperger/troubles psychiques, etc.) ou d'autres types de handicap entravant son développement.

### Prestations

Suite à une table ronde pilotée par la direction de l'école réunissant des spécialistes du secteur de l'école, de la thérapie et de l'orientation, la personne ressource responsable du dossier propose une solution aux parents ayant accepté la démarche de prise en charge.

### Procédure d'admission

- > Analyse et signalement de la part des enseignants et des conseillers en orientation (COSP) (via un formulaire *ad hoc*) à la direction de l'école.
- > Transmission des informations de la part des enseignants à la direction d'école.

### Organe responsable

SE, OES

### Lien utile

<https://www.vs.ch/web/oes>

### 3. TABLES RONDES TROUBLES ENVAHISSANTS DU DÉVELOPPEMENT (TRO TED)

**Période**

Secondaire I

**Objectifs**

- > Réunir des spécialistes du secteur de l'école, de la thérapie et de l'orientation en vue de déterminer quelles sont les solutions concrètes qui peuvent être apportées aux enfants présentant les problématiques des troubles psychiques qui rendent difficile la poursuite de la scolarité et/ou la mise en place de mesure de formation professionnelle, y compris via l'Office de l'assurance invalidité (OAI).
- > Fixer la responsabilité et la compétence de chacun des organismes en présence.

**Public cible**

- > Enfant présentant un trouble psychique grave entravant la scolarité et/ou la formation professionnelle.
- > Enfant pour lequel un suivi psychothérapeutique n'est pas forcément mis en place par les parents.
- > Enfant pour lequel une demande OAI n'a pas été systématiquement déposée par les parents.

**Prestations**

Sur la base d'une TRO TED réunissant les représentants de l'Office de l'enseignement spécialisé (OES), du Service de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, du Centre de développement et de thérapie de l'enfant et de l'adolescent (CDTEA), de l'Office d'orientation scolaire et professionnelle (OSP) et de l'OAI (Service médical régional SMR et réadaptation), une solution peut être proposée aux parents, en déterminant notamment quelles sont les personnes ressources à l'avenir pour leur enfant.

**Procédure d'admission**

Les représentants de la TRO TED se réunissent deux à trois fois par année. L'OAI planifie et organise la séance. Par contre, en cas de situation d'urgence, un contact direct entre le responsable du dossier et le répondant du service sollicité peut se faire en tout temps.

Environ 15 jours avant la date de la séance fixée, les participants annoncent par mail les situations dont ils souhaitent parler, permettant ainsi à chacun des intervenants d'aller vérifier si l'enfant est connu dans son service respectif.

Les parents sont informés, par la personne qui présente la situation, qu'elle évoquera la problématique de l'enfant avec d'autres professionnels, s'assurant ainsi de leur acceptation envers la démarche.

**Organe responsable**

Office cantonal de l'assurance invalidité (OAI)

**Lien utile**

<https://www.aivs.ch/>

## MESURES DE TRANSITION T1

### STRUCTURE ORDINAIRE (SE ou SFOP)

#### 4. CLASSES D'ACCUEIL ET DE SCOLARITÉ POST-OBLIGATOIRE (CASPO)

##### Période

Post secondaire I

##### Objectifs

Faciliter l'intégration sociale et professionnelle des jeunes de langue étrangère dans le but:

- > d'acquérir les compétences nécessaires à la scolarisation ;
- > d'acquérir les compétences de base en français ;
- > d'entrer dans le monde du travail ;
- > d'accéder à une formation professionnelle ou de poursuivre une formation scolaire.

##### Public cible

Il s'agit d'une formation transitoire s'adressant à des jeunes allophones, hors scolarité obligatoire, qui répondent aux exigences suivantes:

- > être au bénéfice d'un permis de séjour ;
- > ne pas avoir suivi de scolarité en français ;
- > être âgé de 15 à 20 ans.

Accès possible pour certains jeunes migrants ayant suivi une partie de leur scolarité en Valais.

##### Prestations

Durée: en fonction du niveau scolaire, 1 an ou plus

Quatre options possibles:

- > "Acquérir les compétences nécessaires à la scolarisation" (20 heures) ;
- > "Acquérir des compétences de base en français" (20 heures) ;
- > "Intégration dans le monde du travail" (28 heures, dont 8 heures de stages professionnels en ateliers) – Classe d'accueil et d'intégration (CAI) ;
- > "Accès à une formation professionnelle" ou "Poursuite d'une formation scolaire" (32 heures, dont 11 heures de français) – Classe d'accueil préprofessionnelle (CAP).

##### Procédure d'admission

Bulletin d'inscription "STRUCTURES D'ACCUEIL pour jeunes de langue étrangère" à retourner au plus tard pour mi- août à l'adresse suivante:

Ecole professionnelle artisanat et service communautaire  
A l'att. de M. Laurent Jacquemin  
Rue de Grimisuat 8, 1920 Martigny 1  
027 606 07 00

Tests d'évaluation à l'entrée pour définir les niveaux de français et de scolarisation.  
Entrée en cours d'année si des places sont disponibles.

##### Organe responsable

SFOP et Service de l'action sociale (SAS)

##### Liens utiles

SFOP : <https://www.vs.ch/fr/sfop>

CASPO : <https://www.vs.ch/web/integration/les-classes-caspo>

## 5. ECOLE PRÉPROFESSIONNELLE (EPP)

### Période

Post-secondaire I

### Objectifs

- > Renforcer les connaissances scolaires.
- > Développer les compétences sociales (autonomie et responsabilité).
- > Construire un projet professionnel.

### Public cible

Elève ayant terminé et réussi la 11CO mais:

- > n'ayant pas trouvé une solution de formation générale/professionnelle,
- > ou sans projet professionnel défini.

Elève en échec après la 11CO avec:

- > une moyenne générale  $\geq 4.0$ ,
- > au maximum 1 niveau II à moins de 4.0,
- > aucune combinaison de notes insuffisantes excluant la promotion.

### Prestations

Durée: 1 année scolaire, en principe sans redoublement possible.

Plusieurs prestations à disposition en termes d'appui scolaire, développement des compétences d'approche au monde du travail et d'aiguillage santé/social. Stage en entreprise obligatoire durant l'année (5 jours).

St-Maurice: enseignement par projets (25% ateliers, 75% classe théorique).

Sion: voie générale, voie santé, voie créativité (8h/semaine d'ateliers/cours spécifiques à la voie choisie).

### Procédure d'admission

Les directions des EPP reçoivent les formulaires d'inscription des élèves des CO - le délai est fixé à la fin février.

Les candidats ne remplissant pas les conditions prévues à l'article 6 du règlement des écoles préprofessionnelles du canton du Valais du 19 décembre 2007 (avoir terminé et réussi la 3<sup>ème</sup> du CO), passent un examen ou une appréciation globale organisés par l'école préprofessionnelle recevant l'élève.

### Organe responsable

SE

### Liens utiles

Ecole de culture générale, de commerce et préprofessionnelle de St-Guérin, Sion: <http://www.ecsion.ch/index.php/les-filieres/preprofessionnelle>

EPP de St-Maurice: <http://www.collegetuilerie.ch/eppstmaurice>

## 6. PROGRAMME ACTION APPRENTISSAGE (PAA) – ACTION JEUNESSE

### Période

Post secondaire I

### Objectifs

- > Aider à la recherche de place d'apprentissage.
- > Préparer l'entrée en formation.
- > Renforcer les connaissances scolaires.
- > Se préparer au monde du travail.

### Public cible

Jeunes de 16 à 25 ans (voire plus) :

- sans solution après le CO ou en rupture d'apprentissage et ayant "épuisé" les solutions étatiques (10<sup>ème</sup> année, EPP, préapprentissage, etc.) ;
- et nécessitant un encadrement scolaire et/ou psychosocial.

Environ 75% des candidats n'ont pas de diplôme du CO et le 25% restant (avec diplôme CO) ont des niveaux 2 dont les notes sont à la limite de la moyenne.

120 élèves reçus pour 200 à 300 demandes.

### Prestations

Durée: 1 année scolaire (prolongation possible).

- > Préparation spécifique au monde du travail, sous forme de conseils personnalisés (aide concrète à la recherche d'une place d'apprentissage), participation aux ateliers de formation et mise en place de stages en entreprise (de 3 jours à 9 mois, suivi individualisé en entreprise).
- > Classes préparatoires à l'apprentissage (Classes PAA), soit environ 2 semestres de cours de remise à niveau ou de perfectionnement scolaire (français, maths, allemand, anglais, informatique, culture générale, etc.) et d'ateliers, 2 jours par semaine ou 4 demi-journées. Les cours et les ateliers sont confiés à des enseignants spécialisés, enseignants diplômés, juristes et chefs d'entreprise. Différents niveaux, adaptés aux connaissances actuelles de l'élève et à ses objectifs, sont prévus: classes préparatoires de niveau 1 (entrée en AFP) ou 2 (entrée en CFC).

Coûts: CHF 4000.- (droit aux allocations familiales et aux allocations de formation selon les revenus).

### Procédure d'admission

Inscription directement auprès de la Fondation valaisanne action jeunesse (FVAJ) jusqu'à la fin du mois d'août - début septembre.

### Organe responsable

FVAJ avec le soutien du SFOP

### Liens utiles

FVAJ, [www.fvaj.ch](http://www.fvaj.ch)

<http://www.fvaj.ch/openpublish2/programme-action-apprentissage>

### Débouchés

- > Place d'apprentissage dans une entreprise externe + cours post PAA (obligatoire): cours d'appui 1x par semaine + signature d'une charte de collaboration avec le jeune et ses parents + collaboration avec les écoles professionnelles.
- > APP Valais – Réseau d'entreprises: pour les candidats ayant plus de difficultés à s'insérer dans le monde du travail. Contrat d'apprentissage principal signé avec Action Jeunesse (et collaborations pratiques avec les entreprises partenaires) et démarches administratives (établissement des plans de formation, assurances, démarches faites avec l'élève,...) effectuées par Action Jeunesse pour soulager l'entreprise partenaire qui se concentre sur la pratique.
- > ECLAT – Ecole des métiers dans les domaines Commercial Logistique Artisanal et Technique: pour les élèves qui ne peuvent pas entrer dans le monde du travail notamment à cause de leurs lacunes scolaires ou comportementales. Théorie à l'école professionnelle et pratique dans un atelier d'Action Jeunesse.  
Les métiers actuels: logisticien-ne AFP et CFC, assistant-e de bureau AFP, employé-e de commerce CFC, médiamaticien-ne CFC et informaticien-ne.

## 7. PROGRAMME ACTION APPRENTISSAGE (PAA) - STAGES DE TRANSITION COMMERCE DE DÉTAIL – ACTION JEUNESSE

### Période

Post secondaire I

### Objectifs

- > Intégrer une entreprise active dans le domaine du commerce de détail (alimentation).
- > Découvrir le métier par le biais d'un stage de 10 mois.
- > Utiliser cette année de transition comme porte d'entrée vers une formation (AFP ou CFC) ou vers un engagement comme employé non qualifié.

### Public cible

- > Jeunes de 15 à 20 ans éprouvant de la difficulté à trouver une place d'apprentissage pour des raisons diverses (notamment liées à un faible niveau scolaire) ;
- > Et ayant un intérêt avéré pour le métier de la vente, dans le commerce de détail, secteur alimentation.

### Prestations

Durée: 1 année scolaire (septembre à juin, prolongation possible).

3.5 jours de stage par semaine dans les entreprises partenaires actives dans le commerce de détail (alimentation) avec 1.5 jour par semaine de cours en classe PAA (langue et communication, mathématiques, culture générale, savoir-être en entreprise, etc.) auprès de la Fondation valaisanne action jeunesse (FAVJ).

### Procédure d'admission

Les dossiers de candidature complets (avec lettre de motivation, CV, dossiers scolaires, tests, rapports de stage, etc.) doivent être adressés jusqu'au 15 mai de l'année en cours à la FVAJ.

### Organes responsables

FVAJ avec le soutien du SFOP

Association Passerelles et SFOP par le biais de la FVAJ pour les stages de transition

### Liens utiles

FVAJ, [www.fvaj.ch](http://www.fvaj.ch)

Association Passerelles <http://www.passerelles.ch/index.php/projets-passerelles/stages-de-transition>

## ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ (SE)

### 8. CLASSES DE PRÉAPPRENTISSAGE

#### Période

Post secondaire I

#### Objectifs

Développer les compétences scolaires et professionnelles de l'élève qui, au terme de sa scolarité obligatoire, doit bénéficier d'une année complémentaire de prise en charge afin de pouvoir accéder plus facilement au monde professionnel.

#### Public cible

- > Elève relevant des mesures de l'enseignement spécialisé (ou ayant achevé leur scolarité obligatoire par un deuxième échec en 10CO).
- > Jeune ayant en principe un projet professionnel précis et réaliste, motivé à suivre un complément scolaire et professionnel adapté à ses besoins et à son niveau.
- > Jeune ayant fait preuve d'un comportement correct et bénéficiant d'un appui familial.
- > Avoir une solide motivation.

#### Prestations

Durée: 1 année scolaire (assimilée à une année de scolarité obligatoire).

Répartition hebdomadaire de 2 jours de classe pour le renforcement scolaire et de 3 jours en entreprise pour développer des compétences professionnelles.

#### Procédure d'admission

Le titulaire de la classe de préapprentissage analyse les différentes demandes reçues des CO concernés par sa classe. Sur préavis des COSP, de la direction du CO responsable de la structure et de l'enseignant de la classe de préapprentissage, la procédure d'admission aboutit par la signature d'une convention de préapprentissage. Celle-ci est signée également par l'employeur, le jeune, ses représentants légaux et la commune de domicile. La décision finale relève de l'OES.

Le jeune effectue les démarches de recherche de place de préapprentissage avec l'aide de ses parents, du conseiller en orientation et du titulaire de la classe de préapprentissage.

#### Organe responsable

SE, OES

#### Lien utile

<https://www.vs.ch/web/oes/classes-de-preapprentissage>

## 9. CLASSES SPÉCIALES DE FORMATION PRATIQUE (CSFP)

### Période

Post secondaire I

### Objectifs

- > Poursuivre et renforcer les fondamentaux scolaires dirigés vers le programme AFP ou s'y approchant.
- > Exercer des compétences pratiques dans le cadre d'ateliers/entreprises.
- > Développer des compétences personnelles.

### Public cible

- > Jeunes ayant terminé le CO avec une mesure d'enseignement spécialisé, n'ayant pas de projet professionnel déjà envisagé par le biais de l'OSP et pour lesquels une entrée en formation AI n'est pas / pas encore envisageable.
- > Jeunes dans l'attente d'une formation professionnelle initiale de l'AI.
- > Jeunes ayant obtenu l'aval des parents et de la direction.

### Prestations

Durée: 1 année scolaire en principe.

Scolarisation spécialisée de 3 à 4 jours par semaine et stages en entreprise de 1 à 2 jours par semaine selon les capacités du jeune (si le jeune n'est pas en mesure d'effectuer des stages en entreprise, des activités en atelier sont proposées).

### Procédure d'admission

En février, l'OES demande aux directions d'école de préinscrire les candidats sur un formulaire *ad hoc*, en collaboration avec les enseignants spécialisés et les conseillers OSP. Ensuite, l'OES analyse les dossiers en collaboration avec l'enseignant de la classe. Une séance d'information pour les jeunes et les parents et un stage sont mis sur pied pour l'inscription définitive (décision OES).

10 jeunes maximum.

### Organe responsable

SE, OES

### Lien utile

<https://www.vs.ch/web/oes>

## 10. CLASSES SPÉCIALES DE STAGES PRATIQUES (CSSP)

### Période

Post secondaire I

### Objectifs

- > Poursuivre les apprentissages scolaires.
- > Exercer les capacités pratiques dans un environnement stimulant.
- > Acquérir des comportements sociaux adéquats.

### Public cible

- > Jeunes, à partir de 16 ans révolus (au 30 septembre de l'année en cours) ayant fréquenté une classe d'adaptation ou au bénéfice d'un appui pédagogique renforcé, présentant des capacités permettant d'effectuer des déplacements et des gestes de la vie quotidienne en autonomie.
- > Jeunes nécessitant encore d'une consolidation et implémentation en termes de scolarisation spécialisée, de socialisation et d'autonomie.
- > Jeunes ayant obtenu l'aval de l'OES et pour lesquels une entrée en formation AI n'est pas / pas encore envisageable.

### Prestations

Durée: 2 années en principe.

- > Poursuite des apprentissages scolaires.
- > Exercice des capacités pratiques dans un environnement stimulant.
- > Acquisition des comportements sociaux adéquats.

### Procédure d'admission

Les enseignants présentent la structure aux parents. Les coordinateurs des centres pédagogiques spécialisés rassemblent les préinscriptions de leur région pour le mois de mars et les envoient à la coordinatrice du centre de Martigny. Suite à cela, un stage est organisé en vue des inscriptions définitives (décision OES).

### Organe responsable

SE, OES

### Liens utiles

OES, Sabine Mabillard-Fazzari (conseillère pédagogique), [Sabine.MABILLARD-FAZZARI@admin.vs.ch](mailto:Sabine.MABILLARD-FAZZARI@admin.vs.ch)

Centre pédagogique spécialisé (Martigny), Martine Gay-des-Combes (coordinatrice), [cps@villedemartigny.ch](mailto:cps@villedemartigny.ch)

## 11. INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES

### Période

Post secondaire I

### Objectifs

- > Poursuivre des objectifs de formation et de développement global.
- > Favoriser le développement de l'autonomie, des capacités personnelles et interpersonnelles.
- > Favoriser le développement des gestes de la vie pratique.

### Public cible

- > Elèves en situation de handicap mental modéré à sévère de 15 à 18 ans.

### Prestations

- > Scolarisation prolongée.
- > Prise en charge éducative de jour ou en internat.
- > (Financement des transports du domicile au lieu de formation.)

### Procédure d'admission

Les demandes de placement sont adressées à l'OES par les parents ou leur substitut.

### Organe responsable

SE, OES

### Liens utiles

<https://www.vs.ch/web/oes/instituts>

[Institutions La Castalie, Notre-Dame de Lourdes.](#)

[Centres pédagogiques spécialisés de Monthey, Martigny, Sion et Sierre.](#)

## ASSURANCE-CHÔMAGE (SICT)

### 12. EVAL T1

Eval-T1 se destine actuellement aux jeunes inscrits à l'ORP ayant terminé leur scolarité obligatoire et n'ayant pas encore achevé une première formation professionnelle de type CFC.

Cela peut concerner des jeunes qui n'ont pas encore trouvé de place d'apprentissage ou en rupture de formation

L'objectif de la mesure est la réalisation d'un bilan de la situation actuelle afin d'évaluer la capacité de formation, mais également d'accompagner les jeunes dans le choix et la recherche d'un apprentissage. Les jeunes sont ensuite dirigés vers les différentes structures du semestre de motivation, mais d'autres mesures peuvent être mises en place en fonction de leurs besoins (cf. cartographie des mesures T1 p.20).

#### Période

Post secondaire I

#### Objectifs

- > Bilan personnel et professionnel.
- > Élaboration de perspectives et d'objectifs professionnels.
- > Clarification des conditions requises pour entreprendre et mener à terme une formation professionnelle.
- > Évaluation spécifique de l'employabilité, de la capacité à se former.
- > Élaboration de pistes pour la poursuite de la stratégie d'intégration de l'ORP.

#### Public cible

- > Jeunes entre 15 et 25 ans sans diplôme du secondaire II et motivés à suivre une formation professionnelle.

#### Prestations

Durée: 4 journées collectives et 2 heures d'entretien de suivi.

- > Travail individuel et en groupe sous la responsabilité d'un-e psychologue conseiller-ère en orientation scolaire et professionnelle.
- > Coaching individuel.
- > Rapport final comprenant l'ensemble des évaluations et des *assessments* effectués.

#### Procédure d'admission

- > Inscription du jeune à l'ORP en tant que demandeur d'emploi.
- > Ouverture du délai-cadre auprès de la caisse de chômage.
- > Premier entretien avec son conseiller ORP.
- > Inscription et participation à la mesure EVAL T1 (projet-pilote dès 03.2017).
- > *Assessment* au terme de l'évaluation avec le jeune, le conseiller ORP et l'intervenant CIO.

#### Organe responsable

SICT

#### Organisateurs

BSL dans le Haut-Valais, CIO dans le Valais romand.

#### Lien utile

[www.vs.ch/orientation](http://www.vs.ch/orientation)

## Cartographie des mesures T1 – SICT

Employabilité	Critères (définis par la LMMT)	SFOP	SE	OAI	SICT	SAS-OCPS	SAS-OASI
<b>Facile</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Diplôme de fin de scolarité obligatoire</li> <li>Choix professionnel défini</li> <li>Dossier de candidature complet et en adéquation avec le métier choisi</li> <li>Autonomie dans les recherches</li> <li>Comportement en adéquation avec le monde professionnel</li> <li>Projet de formation professionnelle validé</li> <li>Bonnes connaissances linguistiques (B1 min.)</li> <li>Motivation</li> </ul>	<p>CM-FP</p> <p>Promotion places d'apprentissage</p> <p>CASPO-CAP</p>	<p>EPP</p> <p>Classes de préapprentissage</p>	<p>Certaines MIP</p> <p>Certaines MOP</p>	<p>ARSA</p>	<p><b>Tous publics :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Stage pratique</li> <li>Evaluation de la capacité de travail</li> <li>Formation traiteur</li> <li>RIESCO</li> </ul> <p>-----</p> <p><b>Spécifiques jeunes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Coaching CIO</li> <li>Soutien à la 1<sup>e</sup> formation prof.</li> </ul>	<p><b>Tous publics :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Bureau d'intégration professionnelle</li> <li>RIPP Cuisine</li> <li>Projet viticulture</li> <li>Programmes de formation OASI</li> <li>Mesures OCPS (permis F)</li> </ul> <p>-----</p> <p><b>Spécifiques jeunes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>CASPO-CAP</li> </ul>
<b>Moyen</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lacunes scolaires</li> <li>Projet réaliste et moyennement réalisable</li> <li>Restrictions de santé</li> <li>Bonnes connaissances linguistiques (B1 min.)</li> <li>Semble motivé</li> <li>Jeunes migrants (réseau)</li> <li>Encadrement familial ou social ne pose pas de problèmes majeurs</li> </ul>	<p>CM-FP</p> <p>Promotion places d'apprentissage</p> <p>CASPO-CAP</p> <p>CASPO-CAI</p> <p>PAA</p>	<p>Classes de préapprentissage</p> <p>Classes spéciales</p>	<p>Certaines MIP</p> <p>Certaines MOP</p>	<p>SEMO</p>	<p><b>Tous publics :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Stage pratique</li> <li>Evaluation de la capacité de travail</li> <li>Formation traiteur</li> <li>RIESCO</li> </ul> <p>-----</p> <p><b>Spécifiques jeunes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Coaching CIO</li> <li>Accompagnement social SEMO/PAA</li> <li>POST-SEMO/PAA</li> <li>Soutien à la 1<sup>e</sup> formation prof.</li> </ul>	<p><b>Tous publics :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>RIPP Cuisine</li> <li>Projet viticulture</li> <li>Programmes de formation et d'occupation OASI</li> <li>Mesures OCPS (permis F)</li> </ul> <p>-----</p> <p><b>Spécifiques jeunes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>CASPO-CAP</li> <li>CASPO-CAI</li> <li>Projet pilote « jeunes migrants »</li> </ul>
<b>Difficile</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sévères handicaps scolaires</li> <li>Prérequis scolaires insuffisants pour une entrée en formation</li> <li>Difficile à placer en apprentissage</li> <li>Cursus scolaire chaotique</li> <li>Connaissances linguistiques insuffisantes</li> <li>Difficultés d'apprentissage</li> <li>Scolarité spéciale</li> <li>Comportement en inadéquation avec le monde professionnel</li> <li>Dépendance</li> <li>Troubles psychiatriques, déficiences cognitives</li> <li>Ne respecte pas le cadre</li> <li>Personnalité fragile</li> <li>Problèmes sociaux ou familiaux</li> </ul>	<p>AFB</p> <p>CM-FP</p> <p>Promotion places d'apprentissage</p> <p>CASPO-CAI</p> <p>PAA</p>	<p>Classes spéciales</p> <p>Institutions spécialisées</p>	<p>Certaines MIP (sauf a priori adaptation au poste de travail et placement)</p> <p>MOP les plus adaptées: orientation professionnelle, formation professionnelle initiale, stages pratiques et d'orientation</p>	<p>SEVAL</p>	<p><b>Tous publics :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Stage pratique</li> <li>Evaluation de la capacité de travail</li> <li>Projet « insertion sociale active »</li> <li>Post-cure</li> </ul> <p>-----</p> <p><b>Spécifiques jeunes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Coaching CIO</li> <li>Accompagnement social SEMO/PAA</li> <li>POST-SEMO/PAA</li> <li>AEMO/SPF</li> </ul>	<p><b>Tous publics :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Programmes d'occupation OASI</li> <li>Mesures OCPS (permis F)</li> </ul> <p>-----</p> <p><b>Spécifiques jeunes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>CASPO-CAI</li> <li>Projet pilote « jeunes migrants »</li> </ul>

## 13. ACCOMPAGNEMENT À LA RECHERCHE D'UNE SOLUTION ADAPTÉE (ARSA)

### Période

Post secondaire I

### Objectifs

- > Evaluer la situation du jeune (forces et faiblesses).
- > Soutien dans le choix d'une orientation professionnelle.
- > Rechercher activement une voie de formation.

### Public cible

Jeunes entre 15 et 25 ans faisant preuve d'une certaine autonomie dans leurs recherches de place d'apprentissage, avec niveau scolaire adéquat et choix professionnel plus ou moins défini et réaliste.

### Prestations

Durée: 6 mois (prolongation de 3.5 mois possible avec accord LMMT).

2 jours par semaine - 16 heures: l'un consacré à la recherche professionnelle (Technique de recherche d'emploi TRE), l'autre à l'apprentissage scolaire en classe.

### Procédure d'admission

- > Le formulaire "Attestation d'orientation pour une préinscription au SEMO" doit être rempli par le COSP.
- > Inscription du jeune à l'ORP en tant que demandeur d'emploi.
- > Ouverture du délai-cadre auprès de la caisse de chômage.
- > Premier entretien avec son conseiller ORP.
- > Inscription et participation à la mesure d'évaluation T1 (projet-pilote dès 03.2017).
- > *Assessment* au terme de l'évaluation.
- > Décision de participation à l'ARSA prise par l'ORP.
- > Entretien à 3 (jeune, conseiller ORP, responsable ARSA) avant le début de la mesure ou durant les 10 premiers jours.
- > Signature du contrat ARSA par le jeune et son représentant légal.

### Organe responsable

SICT

### Organisateurs

OSEO Valais à Sion.

ARPI à Martigny.

Nasca Formation à Monthey.

### Lien utile

Lignes directrices de la LMMT concernant les semestres de motivation.

[www.ch-sembio.ch](http://www.ch-sembio.ch)

## 14. SEMESTRE DE MOTIVATION (SEMO)

Le semestre de motivation se destine en priorité aux jeunes en rupture de formations. Les jeunes qui ont terminé l'école obligatoire et qui n'ont pas trouvé de place d'apprentissage (cursus scolaire en général continu) peuvent également fréquenter le semestre. Dans tous les cas, l'objectif de la mesure vise à aider le jeune dans le **choix et la recherche d'une formation**. Le semestre peut être une mesure subsidiaire aux mesures de transition scolaires ou autres. Ceci implique notamment que l'admission au semestre ne peut se faire que lorsque toutes les possibilités scolaires ont été épuisées et sous réserve des critères émis par la LMMT.

### Période

Post secondaire I

### Objectifs

- > Faire le choix d'une formation conforme à ses intérêts et à ses compétences.
- > Rechercher activement une place de formation professionnelle.
- > Connaître les exigences du monde professionnel.
- > Validation des cibles professionnelles (OAI).

### Public cible

Jeunes entre 15 et 25 ans libérés de la scolarité obligatoire sans projet de formation professionnelle, n'ayant pas trouvé de place d'apprentissage. En cas de rupture de contrat d'apprentissage, cette mesure permet de poursuivre les cours professionnels dans l'attente de trouver un nouvel employeur.

Jeunes ayant droit à des mesures AI dans le cadre de l'orientation professionnelle.

### Prestations

Durée: 6 mois (prolongation de 3.5 mois possible avec accord de la LMMT), 5 jours/semaine – 40 heures (3 mois pour OAI)

Plusieurs prestations à disposition:

- > évaluation et perfectionnement des compétences scolaires (cours de français, mathématiques, culture générale) ;
- > orientation professionnelle ;
- > accompagnement à la recherche active d'une place de formation, contact direct avec les entreprises (technique et recherche d'emploi) ;
- > mise en situation pratique par le biais du travail en atelier et initiation aux exigences du travail en entreprise (stages).

### Procédure d'admission

- > Le formulaire "Attestation d'orientation pour une préinscription au SeMo" doit être rempli par le COSP.
- > Inscription du jeune à l'ORP en tant que demandeur d'emploi.
- > Ouverture du délai-cadre auprès de la caisse de chômage.
- > Premier entretien avec son conseiller ORP.
- > Inscription et participation à la mesure d'évaluation T1 (projet-pilote dès 03.2017).
- > *Assessment* au terme de l'évaluation.
- > Décision de participation au SeMo prise par l'ORP.
- > Entretien à 3 (jeune, conseiller ORP, responsable SeMo) avant le début de la mesure ou durant les 10 premiers jours.
- > Signature du contrat SeMo par le jeune et son représentant légal.
- > OAI: décision par le conseiller REA AI pour des jeunes concernés si les conditions de droit sont remplies.

### Organe responsable

SICT

### Organisateurs

OSEO Valais à Sion.

Association pour les communes du Haut-Valais (OPRA) à Brigue.

Nasca Formation à Monthey.

### Lien utile

Lignes directrices de la LMMT concernant les semestres de motivation. [www.ch-semo.ch](http://www.ch-semo.ch)

## 15. SEMESTRE D'ÉVALUATION (SEVAL)

### Période

Post secondaire I

### Objectifs

- > Connaître ses forces et ses faiblesses (compétences socioprofessionnelles).
- > Connaître les exigences du SeMo et du monde professionnel.
- > Développer ses compétences sociales.

### Public cible

Jeunes entre 15 et 25 ans ayant terminé l'école obligatoire ou en rupture de formation et/ou en rupture sociale ayant besoin d'une occupation quotidienne et d'une prise en charge éducative spécifique pour intégrer le monde professionnel.

Le Seval propose une prise en charge individualisée en fonction du contexte de vie et des difficultés propres à chaque participant. L'action se situe principalement sur un axe éducatif.

### Prestations

Durée: 6 mois (prolongation de 3.5 mois possible avec accord LMMT).

5 jours/semaine – 40 heures.

Travail en atelier, évaluation des compétences scolaires et suivi des cours, activités sportives et camps, stages en entreprise, réunion régulière avec le réseau (Action éducative en milieu ouvert AEMO, SeMoSoc\*, parents, référent, etc.).

### Procédure d'admission

- > Le formulaire "Attestation d'orientation pour une préinscription au SeMo" doit être rempli par le COSP.
- > Inscription du jeune à l'ORP en tant que demandeur d'emploi.
- > Ouverture du délai-cadre auprès de la caisse de chômage.
- > Premier entretien avec son conseiller ORP.
- > Inscription et participation à la mesure d'évaluation T1 (projet-pilote dès 03.2017).
- > *Assessment* au terme de l'évaluation.
- > Décision de participation au Seval prise par l'ORP.
- > Entretien à 3 (jeune, conseiller ORP, responsable Seval) avant le début de la mesure ou durant les 10 premiers jours.
- > Signature du contrat Seval par le jeune et son représentant légal.

### Organe responsable

SICT

### Organisateurs

OSEO Valais à Sion.

ARPI à Martigny.

Nasca Formation à Monthey.

### Lien utile

Lignes directrices de la LMMT concernant les SeMo.

[www.ch-sembio.ch](http://www.ch-sembio.ch)

---

\* Le SeMoSoc est une mesure, d'une durée maximale de 6 mois, prévue pour les jeunes qui ont débuté un semestre de motivation et ont besoin d'un accompagnement social (difficultés sociales importantes liées notamment au cadre de vie).

## OFFICE DE L'ASILE OASI (SAS)

### 16. PROGRAMMES DE FORMATION

L'office de l'asile gère trois centres de formation et d'occupation en Valais (Les Barges à Vouvry, Le Botza à Vétroz et Eyholz-Rarogne). Ces centres ont pour mission de donner aux requérants d'asile des notions professionnelles en vue de favoriser une adaptation professionnelle ultérieure en Suisse ou dans leur pays d'origine. Les réfugiés reconnus ont également accès aux programmes mis sur pied par l'OASI.

Ces cours et ces programmes cherchent à contrer les effets négatifs de l'inactivité et à permettre aux requérants d'asile de maintenir leur dignité en les encourageant à sortir de la logique d'assistance. Un accent particulier est mis sur l'occupation et la formation des jeunes adultes.

Programmes proposés:

- > métiers du bâtiment: serrurerie, peinture, maçonnerie, menuiserie ;
- > métiers de l'hôtellerie: cuisine, service, économie ménagère (couture, blanchisserie, entretien, garderie) ;
- > métiers de l'intendance: nettoyage, entretien des extérieurs et jardinage, entretien du parc immobilier ;
- > métiers de l'agriculture: entretien des extérieurs et jardinage, groupe horticulture, viticulture, montage de murs en pierres sèches ;
- > cours: cours de langues (allemand, français), cours de coiffure, cours de couture, cours d'environnement (connaissance du milieu de vie), cours d'informatique ;
- > activités annexes: cafétéria l'Objectif (Médiathèque Martigny), projets d'utilité publique, bibliothèque interculturelle "L'Ardoise", préventions et sensibilisations, classes d'accueil et d'intégration (pour jeunes adultes) en collaboration avec le DEF, structure journalière pour les mineurs non accompagnés.

#### Période

Post secondaire I

#### Objectifs

- > Insertion sociale et professionnelle durable via des programmes de formation spécifiques.
- > Développer les compétences des apprenants en vue de leur insertion professionnelle et accroître leur attractivité auprès des entreprises.

#### Public cible

Bénéficiaires OASI amenés à demeurer durablement en Suisse.  
Ne pas être scolarisé-e ou être âgé-e de 20 ans et plus.

#### Prestations

Durée: 6 mois à 1 an

La formation comprend l'acquisition de l'une des langues nationales (français ou allemand) et le développement de compétences pratiques dans différents secteurs d'activité (ateliers: menuiserie, serrurerie, peinture, maçonnerie, économie domestique, intendance, restauration, agriculture, viticulture).

#### Organe responsable

SAS, OASI

#### Lien utile

<https://www.vs.ch/web/sas/programme-de-formations>

## 17. PROGRAMMES D'OCCUPATION

Les programmes d'occupation se définissent comme une mesure d'insertion sociale. Ils s'adressent prioritairement aux requérants d'asile dont le potentiel d'insertion professionnelle est limité en raison de leur procédure ou de leur connaissance de la langue. Ces programmes sont une mesure temporaire et permettent un premier pas concret vers une indépendance sociale ou financière. Ils sont mis en place dans les centres d'accueil et dans les centres de formation et d'occupation de l'OASI.

Principaux domaines d'occupation proposés: entretien des structures de l'OASI (conciergerie, entretiens extérieurs, intendance), maçonnerie, menuiserie, serrurerie, tris d'habits (dons).

### Période

Post secondaire I

### Objectifs

- > Insertion sociale via des programmes.
- > Lutter contre les effets négatifs.
- > Favoriser l'insertion sociale ainsi que l'insertion professionnelle des personnes.

### Public cible

Bénéficiaires OASI dont le potentiel d'insertion professionnelle est limité en raison de leur procédure ou de leur connaissance de la langue.

Ne pas être scolarisé ou être âgé de 20 ans et plus.

### Prestations

Durée: 6 mois à 1 an

Ateliers à plein temps (menuiserie, serrurerie, peinture, maçonnerie, économie domestique, intendance, restauration avec une 1/2 journée de cours de langue).

### Procédure d'admission

Activation de la mesure par l'assistant-e social-e de l'OASI en charge du dossier de la personne.

### Organe responsable

SAS, OASI

### Lien utile

<https://www.vs.ch/web/sas/programmes-d-occupation>

Sous cette forme, ce programme d'occupation est valable jusqu'à juin 2017.

Cette prestation sera remplacée et des informations seront diffusées dès que possible.

## OFFICE DE L'ASSURANCE INVALIDITE (OAI)

### 18. ORIENTATION PROFESSIONNELLE – MESURE D'ORDRE PROFESSIONNEL (MOP)

#### **Période**

Post secondaire I

#### **Objectifs**

Choisir une activité professionnelle appropriée ou un placement adéquat.

#### **Public cible**

Jeunes en rupture ou sans solution de formation professionnelle, dont l'atteinte à la santé limite les choix professionnels.

#### **Prestations**

- > Conseils en matière de carrière.
- > Conseils en matière de choix professionnel.

#### **Procédure d'admission**

- > Assurés confrontés en raison de leur invalidité à des difficultés dans le choix professionnel ou dans l'exercice de leur activité antérieure.
- > Rentiers.
- > Etre apte à la réadaptation.
- > Demande AI déposée.

#### **Organe responsable**

OAI

#### **Lien utile**

[Catalogue des mesures de réinsertion professionnelle et sociale du Canton du Valais](#)

## 19. STAGE D'ORIENTATION

### Période

Post secondaire I

### Objectifs

Déterminer les capacités et les dispositions en vue de choisir une activité professionnelle appropriée voire un placement adéquat.

### Public cible

Jeunes en rupture ou sans solution de formation professionnelle et remplissant les conditions AI: atteinte à la santé limitant le choix professionnel.

### Prestations

Durée: 3 mois

### Procédure d'admission

- > Assurés confrontés en raison de leur invalidité à des difficultés dans le choix professionnel ou dans l'exercice de leur activité antérieure.
- > Rentiers.
- > Etre apte à la réadaptation.

### Organe responsable

OAI

### Lien utile

[Catalogue des mesures de réinsertion professionnelle et sociale du Canton du Valais](#)

## 20. STAGE PRATIQUE

### **Période**

Post secondaire I

### **Objectifs**

Aider au choix professionnel.

### **Public cible**

Jeunes en rupture ou sans solution de formation professionnelle et remplissant les conditions AI: atteinte à la santé limitant le choix professionnel.

### **Prestations**

Durée: 2 semaines

### **Procédure d'admission**

- > Assurés confrontés en raison de leur invalidité à des difficultés dans le choix professionnel ou dans l'exercice de leur activité antérieure.
- > Rentiers.
- > Etre apte à la réadaptation.

### **Organe responsable**

OAI

### **Lien utile**

[Catalogue des mesures de réinsertion professionnelle et sociale du Canton du Valais](#)

## 21. FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE AI

### **Période**

Post secondaire I

### **Objectifs**

Rendre apte à exercer une profession.

### **Public cible**

- > Assurés ayant terminé leur formation scolaire ET fait un choix professionnel.
- > Assurés ayant dû interrompre leur formation en raison de l'invalidité.
- > Rentiers.
- > Avoir déterminé sa voie professionnelle.

### **Prestations**

Durée: variable selon la formation.

Développement d'aptitudes permettant d'exercer une profession et dans la perspective qu'elles soient suffisamment utilisables au plan économique.

### **Procédure d'admission**

- > Demande AI déposée.
- > Atteinte à la santé limitant la formation professionnelle et entraînant des frais supplémentaires.

### **Organe responsable**

OAI

### **Lien utile**

[Catalogue des mesures de réinsertion professionnelle et sociale du Canton du Valais](#)

## ACCOMPAGNEMENT T1 OU POST-T1

### OFFICE DE COORDINATION DES PRESTATIONS SOCIALES OCPS (SAS)

#### 22. ACCOMPAGNEMENT SOCIAL AU SEIN D'UNE STRUCTURE DE TRANSITION (SEMO OU PAA)

L'accompagnement social au sein d'une structure de transition (SeMo, PAA) est une mesure permettant d'éviter l'exclusion de jeunes pour des raisons comportementales, de non-respect du cadre imposé, de motivation et/ou de difficultés familiales et sociales. Cet accompagnement vise à permettre au jeune concerné de terminer sa mesure de transition et d'accroître ses chances de réussite dans la transition vers une formation post-obligatoire. Il a également comme objectif de diminuer, voire supprimer les difficultés extraprofessionnelles représentant un obstacle à la poursuite de la mesure de transition dans des conditions normales.

L'accompagnement social proposé est mis en œuvre par les organisateurs de la mesure de transition. La forme de cet accompagnement est de leur ressort : il peut être fourni soit au sein de la structure, soit à l'extérieur, dans la famille du jeune par exemple. Ce travail d'accompagnement social, selon les cas de figure, implique un appui socio-éducatif, psychologique, ou encore scolaire.

##### Période

Post secondaire I

##### Objectifs

- > Eviter l'exclusion de la structure en raison de difficultés sociales, familiales et/ou comportementales.
- > Permettre au jeune de terminer sa mesure de transition et d'accroître ses chances de réussite dans la T1.
- > Diminuer, voire supprimer les difficultés extraprofessionnelles représentant un obstacle à la poursuite de la mesure de transition dans des conditions normales.

##### Public cible

Jeunes ayant débuté une mesure de transition définie (SeMo ou PAA) et ayant été reconnus comme nécessitant un accompagnement social.

Peut être octroyé à des jeunes non bénéficiaires de l'aide sociale moyennant participation financière des parents ou du jeune lui-même.

##### Prestations

Durée: 6 mois (renouvelable 2 fois 3 mois au maximum, sur demande motivée).

L'accompagnement social proposé est mis en œuvre par les organisateurs de la mesure de transition. La forme de cet accompagnement est de leur ressort : il peut être fourni soit au sein de la structure, soit à l'extérieur, dans la famille du jeune par exemple. Ce travail d'accompagnement social, selon les cas de figure, implique un appui socio-éducatif, psychologique, ou encore scolaire.

##### Procédure d'admission

- > Le SeMo / Action jeunesse signale la situation au CMS.
- > Le CMS étudie la possibilité de mettre en place la mesure.
- > Le cas échéant, un contrat tripartite (CMS, SeMo / Action jeunesse, jeune) est conclu et soumis à l'aval de l'OCPS-SAS.

##### Organe responsable

SAS, OCPS

##### Organisateurs

- > Pour le SeMo: OSEO (Sion), OPRA (Haut-Valais), ARPI (Martigny) et Nasca Formation (Monthey).
- > Pour le PAA: FVAJ.

##### Lien utile

<https://www.vs.ch/web/sas>

## 23. ACCOMPAGNEMENT SOCIAL SUITE À UNE MESURE DE TRANSITION (POST-SEMO OU POST-PAA)

L'accompagnement social suite à une mesure de transition est destiné à des jeunes adultes ayant terminé une mesure de transition (SeMo, PAA) et qui, soit débutent un apprentissage, soit se retrouvent sans solution. Ces jeunes ont été identifiés par les organisateurs comme nécessitant une poursuite de l'accompagnement social mis en œuvre durant leur passage au sein de la mesure de transition. Cet encadrement doit permettre de proposer un soutien au jeune adulte et à son employeur permettant de stabiliser l'insertion du jeune dans l'entreprise et de diminuer les risques d'une rupture d'apprentissage. Il vise également, dans d'autres situations, à poursuivre les efforts en vue du démarrage d'une formation du secondaire II et de réduire la proportion de jeunes adultes en difficulté dans cette transition.

L'accompagnement proposé est mis en œuvre par les organisateurs. La forme de cet accompagnement est de leur ressort : il peut être fourni soit au sein de la structure de transition, soit à l'extérieur, dans la famille du jeune ou auprès de l'employeur. Ce travail d'accompagnement social, selon les cas de figure, implique un appui socio-éducatif, psychologique ou encore scolaire.

### Période

Post secondaire I

### Objectifs

Poursuivre un accompagnement social débuté au SeMo/PAA pour stabiliser l'insertion en apprentissage ou accroître les chances de transition.

### Public cible

Jeunes adultes ayant terminé une mesure de transition SeMo/PAA et qui, soit débutent un apprentissage, soit se retrouvent sans solution.

Peut être octroyé à des jeunes non bénéficiaires de l'aide sociale moyennant participation financière des parents ou du jeune lui-même.

### Prestations

Durée: 6 mois (prolongation exceptionnelle de 6 mois).

Accompagnement défini par le SeMo/PAA; peut être fourni soit à l'interne, soit à l'extérieur (ex. dans la famille du jeune ou auprès de l'employeur). Au besoin appui socio-éducatif, psychologique ou encore scolaire.

### Procédure d'admission

- > Le SeMo / Action jeunesse signale la situation au CMS.
- > Le CMS étudie la possibilité de mettre en place la mesure.
- > Le cas échéant, un contrat tripartite (CMS, SeMo / Action jeunesse, jeune) est conclu et soumis à l'aval de l'OCPS-SAS.

### Organe responsable

SAS, OCPS

### Organisateurs

- > Pour le POST-SeMo: OSEO (Sion), OPRA (Haut-Valais), ARPI (Martigny) et Nasca Formation (Monthey).
- > Pour le POST-PAA: FVAJ.

### Lien utile

<https://www.vs.ch/web/sas>

## 24. ACTION ÉDUCATIVE EN MILIEU OUVERT (AEMO)

Cette mesure offre un soutien éducatif à de jeunes adultes de 18 à 20 ans, afin de leur permettre d'accroître leurs chances de réussite en termes d'insertion sociale et professionnelle. Deux prestataires - l'AEMO pour le Valais romand et SPF pour le Haut-Valais- mettent en œuvre un encadrement éducatif visant à répondre à des difficultés familiales, sociales, relationnelles et/ou comportementales, qui soit entravent l'insertion du jeune adulte dans une formation post-obligatoire, soit menacent son maintien dans une telle formation.

Cette prise en charge fait suite à une mesure éducative existante avant l'accession à la majorité du jeune adulte concerné. Comme le Service cantonal de la jeunesse (SCJ), sauf en de rares exceptions, ne peut assurer la poursuite du financement de cette mesure éducative, l'aide sociale, pour une période limitée, prend à sa charge la poursuite de cette prestation, en se basant cependant sur un préavis du SCJ.

### Période

Post secondaire I  
Accompagnement social à la suite d'une mesure de transition.

### Objectifs

Offrir un soutien éducatif visant à accroître les chances d'insertion sociale et professionnelle d'un jeune adulte.

### Public cible

Jeunes adultes de 18 à 20 ans ayant obligatoirement bénéficié d'une mesure éducative avant leur majorité et qui ont encore besoin d'un soutien.

Pour jeunes de 18 à 20 ans (quand SCJ ne peut plus prendre en charge). Peuvent être octroyées à des jeunes non bénéficiaires de l'aide sociale moyennant participation financière des parents ou du jeune lui-même, variable selon les cas.

### Prestations

Durée: 6 mois (possibilité de 3 prolongations de 6 mois chacune, jusqu'aux 20 ans révolus du jeune adulte).

Encadrement éducatif visant à répondre à des difficultés familiales, sociales, relationnelles et/ou comportementales, qui soit entravent l'insertion du jeune adulte dans une formation post-obligatoire, soit menacent son maintien dans une telle formation.

### Procédure d'admission

- > L'AEMO / SPF annonce la situation au SAS.
- > Le SAS demande un préavis au SCJ, puis sollicite le CMS concerné.
- > Le cas échéant, un contrat tripartite (CMS, AEMO/SPF, jeune) est conclu et soumis à l'aval de l'OCPS-SAS.

### Organes responsables

SAS, OCPS  
SCJ

### Organisateurs

AEMO  
SPF

### Liens utiles

<https://www.vs.ch/web/sas>  
<https://www.vs.ch/web/scj>

## 25. COACHING DE JEUNES ADULTES EN DIFFICULTÉ

Le coaching de jeunes adultes en difficulté dans leur transition vers une formation du secondaire II est une mesure permettant à ces derniers, par un coaching ou accompagnement soutenu et régulier, de construire un projet de formation post-obligatoire. Cette mesure vise d'une part à permettre au jeune concerné de travailler à l'élaboration de perspectives de formation et de se remettre sur les rails d'une formation post-obligatoire. Le coaching de jeunes adultes en difficulté est mis en œuvre par le Centre d'information et d'orientation (CIO). Il comprend un bilan et une analyse de la situation, un suivi régulier par un conseiller en orientation et la participation possible à des modules de formation.

### Période

Post secondaire I

### Objectifs

- > Redonner une perspective de formation à des jeunes en difficulté dans la Transition I.
- > Permettre de prendre part à une formation post-obligatoire.

### Public cible

- > Jeunes adultes de 18 à 24 ans révolus sans formation post-obligatoire.

Peut être octroyé à des jeunes non bénéficiaires de l'aide sociale moyennant participation financière des parents ou du jeune lui-même, variable selon les cas.

### Prestations

Durée: 3 mois maximum, non renouvelable.

Bilan et analyse de la situation, suivi régulier par un conseiller en orientation et participation possible à des modules de formation.

### Procédure d'admission

Ne pas déjà suivre une mesure transitoire ou ne pas pouvoir en débiter rapidement une (EPP, préapprentissage, SeMo, classes de FVAJ, etc.).

Quels que soient l'organe ou l'institution auxquels le jeune s'annonce, ce dernier est orienté vers le Centre médico-social (CMS) de sa région. Le CMS étudie la possibilité de mettre en place la mesure. Le cas échéant, un contrat tripartite (CMS, CIO, jeune) est conclu et soumis à l'aval de l'OCPS/SAS.

### Organe responsable

SAS, OCPS

### Organisateur

CIO

### Liens utiles

SAS <https://www.vs.ch/web/sas>

CIO <https://www.vs.ch/web/osp/cio>

## OFFICE DE L'ASILE OASI (SAS)

### 26. BUREAU D'INTEGRATION PROFESSIONNELLE

**Période**

Post secondaire I

**Objectifs**

Soutenir activement en vue d'une insertion professionnelle, au besoin par le biais de stages en entreprise.

**Public cible**

Bénéficiaires OASI

**Prestations**

Durée: selon le besoin

Coaching en vue d'une insertion professionnelle via des mesures, stages, CDD. Lien avec les entreprises et suivi en stage/emploi. Demandes d'autorisation de travail.

**Procédure d'admission**

Disposer d'une bonne employabilité. Le dossier doit être transmis par la personne référente (assistant-e social-e, maître-sse socio-professionnel-le).

Signalés par les assistants sociaux et les responsables d'ateliers des centres de formation et d'occupation de l'OASI, les jeunes bénéficient de mesures (ex. évaluation de la capacité de travail, bilan CIO ou stage en entreprise avec suivi). La plateforme emploi s'appuie sur un réseau d'entreprises locales offrant des places de stage et de travail. Elle gère les demandes d'autorisations de travail auprès du SICT et du Service cantonal de la population et des migrations (SPM) et répond aux éventuelles demandes des entreprises.

**Organe responsable**

SAS, OASI

**Lien utile**

<https://www.vs.ch/web/sas/contactemploi>

## SERVICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (SFOP)

### 27. CASE MANAGEMENT FORMATION PROFESSIONNELLE (CM-FP)

#### Période

Post secondaire I

#### Objectifs

- > Eviter que des jeunes ne quittent le secondaire II sans solution ultérieure.
- > Faire en sorte que les jeunes obtiennent un premier diplôme post-obligatoire et qu'ils entrent sur le marché du travail.
- > Mettre en place une mesure d'encadrement individuel.

#### Public cible

Prioritairement, les élèves en échec pour lesquels au moins 2 des points principaux des catégories suivantes sont identifiés comme problématiques:

- > compétences personnelles et sociales ;
- > déficit au niveau du réseau social ;
- > problèmes d'intégration ;
- > problèmes de maturité en ce qui concerne le choix professionnel.

#### Prestations

Durée des prestations: en fonction du dossier, le suivi peut durer jusqu'à 4 ans.

Contenu des prestations:

- > coaching individuel ;
- > stages en entreprise ;
- > définition du projet professionnel ;
- > coordination avec le réseau ;
- > suivi en entreprise ;
- > coaching individuel ou en groupe pour décrocher la place d'apprentissage ou pour décrocher le 1<sup>er</sup> emploi.

#### Procédure d'admission

- > Le SeMo/ Action jeunesse signale la situation au CMS.
- > Le CMS étudie la possibilité de mettre en place la mesure.
- > Le cas échéant, un contrat tripartite (CMS, SeMo / Action jeunesse, jeune) est conclu et soumis à l'aval de l'OCPS/SAS.

#### Organe responsable

SFOP, OSP.

#### Liens utiles

<https://www.vs.ch/fr/sfop>

<https://www.sbf.admin.ch/sbf/fr/home/bildung/berufsbildungssteuerung-und--politik/projekte-und-initiativen/abgeschlossene-projekte-und-initiativen/case-management--formation-professionnelle---cm-fp-.html>

Le lancement de la Plateforme T1 modifiera cette procédure.

## 28. PROMOTION DES PLACES D'APPRENTISSAGE

### Période

Post secondaire I

### Objectifs

- > Aider et accompagner des jeunes en difficulté de recherche de place d'apprentissage.
- > Maintenir et créer des places d'apprentissage au niveau cantonal.
- > Etudier les besoins du marché du travail par rapport aux apprentis, aux apprentissages et aux entreprises formatrices.
- > Favoriser la création de réseaux d'entreprises formatrices.

### Public cible

- > Jeunes libérés de la scolarité obligatoire depuis plus de six mois avec un projet professionnel défini ainsi qu'une bonne autonomie dans ses recherches et une bonne motivation à se remettre en question.
- > Jeunes à l'école professionnelle ou non, sans entreprise formatrice et/ou contrat d'apprentissage.
- > Jeunes en grande difficulté de recherche ayant déjà eu accès à des mesures de transition et les ayant terminées sans solution.

### Prestations

Durée: variable en fonction des besoins du demandeur

Mise à disposition des compétences du Service pour des réponses à des besoins individuels que ce soit pour des entreprises, des associations professionnelles et sociales, des centres de formation, des familles et des jeunes libérés de la scolarité obligatoire.

### Procédure d'admission

L'accès à l'aide des promoteurs passe par différents canaux:

- > un contact direct avec le SFOP ;
- > une sollicitation de la Direction de ce dernier ;
- > les administrations communales ;
- > les entreprises formatrices et les associations professionnelles ;
- > le conseiller en orientation ou l'inspecteur cantonal pour la formation professionnelle ;
- > le réseau familial, la ou le jeune, l'instance le représentant.

### Organe responsable

SFOP (promoteurs)

### Lien utile

[www.vs.ch/sfop](http://www.vs.ch/sfop)

## ASSURANCE INVALIDITE AI

### 29. PLACEMENT (MESURE D'ORDRE PROFESSIONNEL - MOP)

**Période**

Post secondaire I

**Objectifs**

Trouver un nouvel emploi approprié et le conserver.

**Public cible**

Jeunes en rupture ou sans solution de formation professionnelle.

**Prestations**

Durée nécessaire à l'atteinte du but dans un temps adéquat.

Soutien actif dans la recherche d'emploi. Conseil et suivi une fois l'emploi trouvé.

**Procédure d'admission**

- > Assurés en incapacité de travail dans leur ancienne activité et dont les limitations nécessitent des mesures particulières à la place de travail ;
- > Rentiers ;
- > Etre apte au placement.

**Organe responsable**

OAI

**Lien utile**

[Catalogue des mesures de réinsertion professionnelle et sociale du Canton du Valais](#)

## 30. PLACEMENT À L'ESSAI

### **Période**

Post secondaire I

### **Objectifs**

Vérifier la capacité de travail en entreprise dans une activité adaptée.

### **Public cible**

Jeunes en rupture ou sans solution de formation professionnelle dont le droit au placement est reconnu par l'AI.

### **Prestations**

Durée: 180 jours maximum

### **Procédure d'admission**

Assurés aptes à la réadaptation, au bénéfice ou non d'une rente.

### **Organe responsable**

OAI

### **Lien utile**

[Catalogue des mesures de réinsertion professionnelle et sociale du Canton du Valais](#)

## 31. ALLOCATION D'INITIATION AU TRAVAIL

### **Période**

Post secondaire I

### **Objectifs**

Pallier la différence entre les performances de l'assuré dans la nouvelle activité lorsqu'elles ne correspondent pas encore au salaire convenu.

### **Public cible**

Jeunes en rupture ou sans solution de formation professionnelle et dont les conditions AI sont remplies.

### **Prestations**

Durée: 180 jours maximum.

Allocation octroyée à l'employeur.

### **Procédure d'admission**

- > Assurés aptes au placement ayant un contrat de travail ;
- > Rentiers.

### **Organe responsable**

OAI

### **Lien utile**

[Catalogue des mesures de réinsertion professionnelle et sociale du Canton du Valais](#)

## MESURES ALTERNATIVES

### 32. CLASSES D'ORIENTATION-RACCORDEMENT - ECOLE PRIVÉE DES BUISSONNETS

#### Période

Post secondaire I

#### Objectifs

La fréquentation d'une classe d'orientation permet d'envisager les formations suivantes, moyennant un éventuel examen d'admission:

- > apprentissages divers ;
- > écoles des métiers: Ecole professionnelle artisanale et service communautaire (EPASC), Ecole cantonale d'art du Valais (ECAV), Ecole professionnelle intercantonale de la chimie (EPIC), Ecole des métiers du Valais (EMVS), etc ;
- > écoles diverses: écoles de culture générale (ECG), écoles de commerce (EC), etc.

#### Public cible

Jeunes en fin de scolarité obligatoire (ou adultes) qui, pour des raisons diverses (notes insuffisantes en fin de CO, besoin de réflexion et de maturation, problèmes personnels ou de santé) souhaitent approfondir leurs connaissances et consolider leur bagage scolaire.

Cette formation est un préalable, qui permet aux candidats de préparer par la suite une maturité suisse ou un baccalauréat français en 3 ans au sein de l'école des Buissonnets, ou de partir en apprentissage.

#### Prestations

Durée: 10 mois à plein temps

Rôle d'orientation en aidant l'élève à découvrir au travers de ses aptitudes la voie qui lui convient. Rôle de raccordement en permettant ensuite, dans un délai de trois ans seulement, de décrocher un diplôme de maturité ou de baccalauréat, quels qu'aient pu être les résultats obtenus en fin de scolarité obligatoire.

En Valais, les élèves qui fréquentent l'école privée des Buissonnets après la scolarité obligatoire ont le droit de présenter une demande de bourse et reçoivent souvent une contribution tout à fait significative de l'Etat à leurs frais de formation.

Coûts:

- > inscription: CHF 500.- ;
- > taxe administrative annuelle: CHF 350.- ;
- > écolage: CHF 16'100.-/an.

#### Procédure d'admission

Avoir terminé le cycle d'orientation.

#### Organe responsable

Structure privée

#### Liens utiles

Ecole des Buissonnets  
Rue de Saint-Guérin 26  
1950 Sion  
Tél.: +41 (0)27 322 00 80  
E-mail: [info@buissonnets.ch](mailto:info@buissonnets.ch)  
URL: [www.buissonnets.ch](http://www.buissonnets.ch)

Patrice Cretton, directeur ([info@buissonnets.ch](mailto:info@buissonnets.ch))

### 33. PROJET PILOTE "VITICULTURE ET MURS EN PIERRE SÈCHE"

**Période**

Post secondaire I

**Objectifs**

- > Intégrer et former aux métiers de la viticulture.
- > Former au montage et rénovation de murs en pierre sèche.

**Public cible**

Bénéficiaires OASI

**Prestations**

Durée: 1 an

Le projet allie travail sur le terrain, cours pratiques (ex. rénovation, construction de murs en pierres sèches) et cours théoriques. Les participants obtiennent le certificat du module 1 de la formation "Construire et entretenir des murs en pierres sèches" ainsi qu'un certificat attestant de leurs compétences et savoir-faire en matière de viticulture (taille, conduite de la culture, traitements, vendanges).

Formation à plein temps avec 1 encadrant-formateur dédié. Possibilité de faire un stage en entreprise (max. 2 semaines). Collaboration avec Ecole d'agriculture de Châteauneuf

**Procédure d'admission**

Être sélectionné par l'OASI.

**Organes responsables**

SAS, OASI

Centre de formation de l'OASI à Vouvry

**Lien utile**

<https://www.vs.ch/web/sas/mission-oasi>

## 34. RECONNAISSANCE INSTITUTIONNELLE DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE RIPP (OASI) - CUISINE

### **Période**

Post secondaire I

### **Objectifs**

Valoriser et faire attester par Hôtel & Gastro formation Valais les compétences pratiques des personnes sur le lieu de travail.

### **Public cible**

Bénéficiaires OASI

Uniquement ouvert aux personnes qui n'ont pas les prérequis de base pour accéder au CFC ou à l'AFP.

### **Prestations**

Durée: 6 mois à 1 an

Les candidats retenus se forment dans le monde professionnel ou en institution et sont ensuite jugés par des experts agréés qui évaluent sur place leurs compétences pratiques ainsi que leur maîtrise de notions théoriques de base comme l'hygiène ou la sécurité. L'attestation, établie par le SFOP et Hôtel & Gastro formation Valais, authentifie les compétences pratiques de la personne. Au terme de ce cursus, les éléments les plus compétents auront la possibilité d'intégrer une filière officielle.

### **Procédure d'admission**

Être sélectionné par l'OASI.

### **Organes responsables**

SAS, OASI  
SFOP

### **Lien utile**

<https://www.vs.ch/web/sas/mission-oasi>